

LA POPULATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

par
G. DONQUE

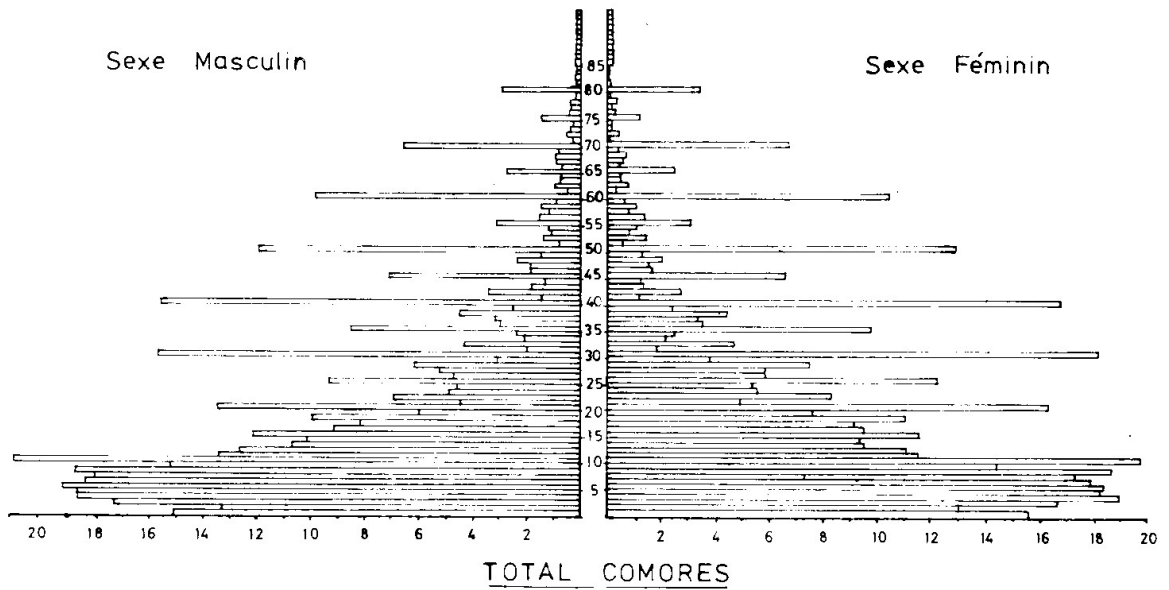


La présente étude se fonde sur les résultats du recensement général de la population des Comores du 15 septembre 1980 (*), aboutissement d'un long travail d'équipe commencé à la fin de l'année 1979 et financé conjointement par l'Etat comorien et le Fonds des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population (FNUAP). C'est le premier recensement opéré aux Comores depuis l'indépendance. Il fait suite au recensement de 1966. Mais alors que celui-ci s'appliquait aux quatre îles de l'archipel, le recensement de 1980 ne comprend pas Mayotte pour laquelle la population est estimée aujourd'hui à 50 740 habitants.

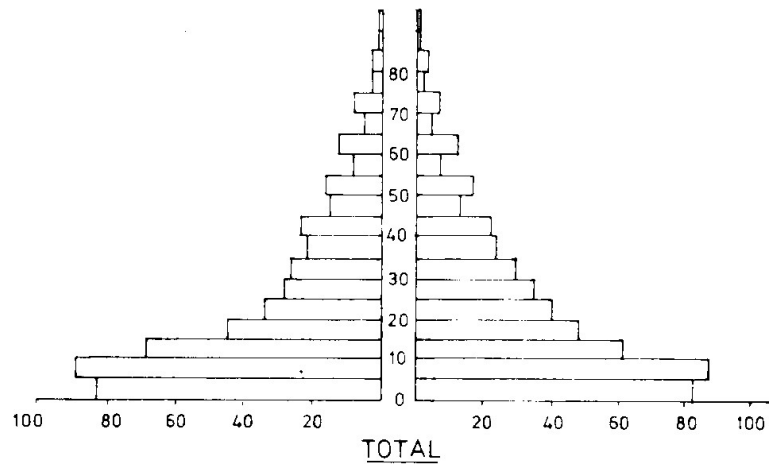
CARACTERES DEMOGRAPHIQUES GENERAUX ET REPARTITION SPATIALE

Au 15 septembre 1980 la République Fédérale Islamique des Comores est peuplée de 335 130 habitants comprenant 333 802 personnes de nationalité comorienne et 1 347 étrangers (dont 548 Français, 404 Malgaches, 217 Indiens...). Des trois îles constituant actuellement la République, la Grande Comore est la plus

(*) Présidence de la République Fédérale Islamique des Comores. Direction générale du Plan. Bureau central du Recensement — Recensement général de la population et de l'habitat. 15 septembre 1980. Trois volumes, ronéotés de 296, 149 et 26 p., Moroni 1984.



TOTAL COMORES
PYRAMIDE DES AGES DETAILLES



TOTAL
PYRAMIDE SIMPLIFIEE DES COMORES

peuplée (182 656 habitants) suivie par Anjouan (135 958) puis par Mohéli (16 536). La densité moyenne est de 180 hab./km² (Anjouan : 321 ; Grande Comore : 159 ; Mohéli : 57). Cependant, si l'on ne tient compte que des surfaces cultivées (875,4 km²), la densité monte à 383 (Anjouan : 450 ; Grande Comore : 393 ; Mohéli : 153).

Depuis 1966, date du dernier recensement, *la population a crû* de 57,9 %. Le taux d'accroissement annuel de 3,3 % est l'un des plus élevés du monde. L'augmentation de 142 852 personnes en quatorze ans est due au croît naturel et au retour massif des Comoriens de Majunga en 1977. Mohéli a le plus progressé (+ 73,2 %) en partie à cause d'un solde migratoire inter-îles positif : c'est la seule île où existent encore des terres cultivables disponibles. La Grande Comore a vu sa population augmenter de 53,6 % mais d'une manière inégale, plus fortement au sud, plus faiblement au nord où la natalité est moindre et où existe une certaine émigration. A Anjouan, la population a augmenté de 62,2 %.

Il existe 809 *villes ou villages*. La taille moyenne des villages est de 1 085 habitants. On constate que 67,7 % des gens vivent dans des villages de moins de 3 000 habitants et 54,5 % dans des villages de moins de 2 000 habitants. La population urbaine a augmenté mais certaines localités dont l'effectif commence à devenir important restent néanmoins de gros villages aux activités presque exclusivement agricoles. Dix agglomérations recensent au total 78 106 habitants soit 23,3 % de la population globale. Il s'agit de Moroni (17 267), Mutsamudu (16 883), Domoni (7 147), Ouani (6 936), Tsembehou (6 578), Iconi (5 418), Fomboni (5 412), Sima (5 411), Mitsamiouli (4 000), Foubouni (3 053). La population urbaine a progressé de 113,3 % au rythme annuel de 6,6 %, le double de celui de la croissance globale. Mais ce taux est dû plus à l'entrée de nouvelles localités en zone urbaine qu'à la croissance des villes existantes. Les pourcentages de population urbaine selon les îles sont les suivants : Anjouan : 31,6 % ; Grande Comore : 16,3 % ; Mohéli : 23,3 %.

La *structure par âge* montre la très grande jeunesse de cette population : 47,2 % ont moins de quinze ans ; les personnes de soixante ans et plus ne sont que 6,9 %.

La Grande Comore possède la structure la moins jeune (43,4 % de moins de quinze ans et 8,1 % de soixante ans et plus). Les chiffres sont respectivement de 52,5 % et 5,2 % à Anjouan et de 45,9 % et 6,1 % à Mohéli. Dans l'ensemble cette structure est plus jeune

qu'en 1966 (44,0 % de moins de quinze ans à cette date). Adultes et personnes âgées voient leur part diminuer (1966 : 7,4 % pour les personnes de soixante ans et plus). Par tranches d'âge quinquennales, on observe un rapport de masculinité élevé pour les groupes de dix-quatorze ans du fait qu'un certain nombre de filles se sont vieillies et sont classées dans la tranche d'âge supérieur. Au-delà de quatorze ans on trouve généralement plus d'hommes que de femmes. Mais les âges sont mal déclarés et arrondis la plupart du temps ce dont témoigne la pyramide des âges qui accuse des effectifs curieusement importants aux âges se terminant par cinq et surtout par zéro. Le déséquilibre des effectifs au profit du sexe féminin s'atténue néanmoins depuis 1966 (1966 : 96 hommes pour cent femmes ; 1980 : 99,4 hommes). Enfin, l'âge moyen des Comoriens pour les trois îles (22,8 ans) (1966 : 23,8 ans) confirme la jeunesse de cette population. Cette jeunesse justifie une attention particulière pour la scolarisation.

SCOLARISATION ET STRUCTURE MATRIMONIALE

Le *taux brut de scolarisation* (TBS défini comme le rapport des scolarisés à la population totale) est de 14,7 %. On constate des différences marquées selon le sexe et le lieu. La scolarisation des garçons (TBS = 17,4 %) est plus élevée que celle des filles (TBS = 12,1 %) quelles que soient les îles ou les préfectures. Mohéli a le TBS le plus fort (18,8 %) et cela dans chaque sexe ; vient ensuite la Grande Comore (15,3 %) puis Anjouan (13,4 %) très en retard du fait d'une faible scolarisation dans les préfectures de Sima et Domoni. Il existe un net écart entre le milieu urbain (22,9 %) et le milieu rural (12,2 %) qui s'explique par l'existence en ville d'un niveau de vie plus élevé, d'une infrastructure scolaire plus développée et d'une plus forte proportion de parents qui ont été eux-mêmes scolarisés.

Le *taux de scolarisation* (rapport des scolarisés d'une tranche d'âge aux effectifs totaux de cette tranche) montre que c'est entre onze et quatorze ans que la fréquentation scolaire est la plus forte. Avec ce critère, Mohéli obtient les meilleurs résultats (situation déjà constatée en 1966) tandis qu'Anjouan a la situation la plus mauvaise surtout due aux préfectures déjà citées de Sima et Domoni. A tous les âges, les taux urbains sont supérieurs aux taux ruraux. Ce taux de scolarisation pour l'ensemble des trois îles est de 35,4 % de six à douze ans et de 37,8 % de six à quatorze ans. Il reste très faible : deux enfants sur trois ne fréquentent pas l'école. La faiblesse de la scolarisation est traduite par un autre élément, celui des langues parlées : seulement 18,3 % des personnes de douze ans et plus parlent le français, langue d'enseignement et 38 % des personnes de douze à dix-neuf ans. Comme un certain nombre d'entre elles n'ont pas appris le français à l'école, on peut en déduire que 38 % au maximum ont été scolarisées.

Par île, la fréquentation est plus élevée à Mohéli (49,4 % de six à douze ans) ; vient ensuite la Grande Comore (37,8 %) puis Anjouan (31,6 %). A l'intérieur de chaque île, la situation varie selon les préfectures. A Anjouan, Mutsamudu semble favorisée (42,0 % de six à quatorze ans), loin devant les deux autres préfectures (Domoni : 25,5 % ; Sima : 25,9 %). A la Grande Comore, c'est le Centre (41,0 %) qui distance le Nord (33,4 %) et le Sud (35,1 %). On observe, quelle que soit l'île et quelle que soit la préfecture, un taux de scolarisation toujours plus élevé chez le sexe masculin (37,9 % contre 32,8 % de six à douze ans et 40,8 % contre 34,5 % de six à quatorze ans).

Le *niveau d'instruction des adultes* (plus de douze ans) est peu élevé : 47,4 % d'analphabètes, 0,2 % de bacheliers, etc... C'est à Mohéli que ce niveau est le plus haut (plus faible part d'analphabètes : 15,5 % ; plus forte part des niveaux primaire et secondaire ; on y trouve la plus forte proportion de personnes possédant le CEP et le BEPC). Les deux autres îles ont une situation à peu près équivalente. Le niveau urbain est plus représenté à tous les niveaux d'instruction sauf à celui de l'école coranique. L'instruction varie aussi en fonction des âges. D'une manière générale, les personnes âgées ont peu bénéficié de la scolarisation passée peu développée à l'époque de leur jeunesse. Les analphabètes voient leur part augmenter régulièrement avec l'âge. L'analphabétisme décroît mais on peut en constater un certain retour lorsque la scolarisation a été trop courte ou a eu lieu il y a longtemps. Les analphabètes sont plus nombreux chez les femmes (54,5 %) que chez les hommes (40,0 %).

Le plus faible pourcentage d'analphabètes est à Mohéli (15,5 %) ; le plus fort est à la Grande Comore (54,1 %). Bien entendu, là encore le milieu rural est le plus défavorisé (51,5 % d'analphabètes en milieu rural contre 33,9 % en milieu urbain). Enfin, on constate que depuis 1966, la situation en matière d'analphabétisme a empiré légèrement à Anjouan et surtout à Mohéli mais qu'elle s'est quelque peu améliorée à la Grande Comore.

L'étude de la *situation matrimoniale* montre que dans la société comorienne le mariage tient une place essentielle : 96 % des hommes et 98 % des femmes finissent par se marier. L'âge moyen du premier mariage est de 26,8 ans chez les hommes (28,1 en 1966) et de 20,0 ans chez les femmes (20,2 en 1966). La mobilité conjugale est très forte surtout à Mohéli et faible à Anjouan. Les divorces sont très fréquents (près d'un divorce en moyenne par homme ayant conclu au moins un mariage ; un peu moins chez les femmes), facilités par la coutume et l'absence de réglementation administrative dans ce domaine. Les remariages sont très fréquents ce qui donne un total de mariages très élevé, surtout pour les hommes. Les veuvages sont nombreux surtout chez les femmes du fait de la différence d'âge entre époux. La *polygamie* persiste. Loi islamique et tradition comorienne permettent à un homme d'avoir jusqu'à quatre femmes à la fois. Selon les concepts de l'Islam énoncés lors du séminaire international «Islam et planification familiale» (Moroni, décembre 1983), le mariage d'un homme avec une seconde épouse ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation de la première mais, dans la réalité, ce précepte est ignoré par la plupart des hommes. La structure par âge chez les adultes semble favoriser la polygamie puisqu'on trouve un peu plus de femmes que d'hommes chez les personnes âgées de quinze ans et plus. L'âge moyen de ces polygames est élevé (entre 45 et 52 ans). Il existe 3 280 polygames à Anjouan (16,7 %), 5 846 à la Grande Comore (21,5 %) et 3 300 à Mohéli (12,5 %). Les pourcentages sont plus forts en milieu rural (20,4 %) qu'en milieu urbain (14,2 %). On constate une relation entre polygamie et croissance de la population (et donc de la natalité) : la croissance la plus forte de la population se trouve à Mohéli qui a la plus faible part de polygames.

On dénombre 63 115 *ménages* ce qui représente une moyenne de 5,3 personnes par ménage (mais 5,4 à Anjouan ; 5,1 à Mohéli ; 5,3 à la Grande Comore). La taille des ménages a augmenté (1966 : 4,9 personnes). La taille moyenne des ménages diminue lorsque le chef de famille est une femme. C'est chez les agriculteurs et les pêcheurs qu'on rencontre le nombre le plus élevé de personnes par ménage.

MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Fécondité et mortalité ont été analysées à partir des données d'un sondage au cinquième qui a touché plus de 64 000 personnes. L'emploi de la méthode de Brass a permis d'avoir une estimation du nombre des naissances et d'obtenir les différents taux qui s'y rattachent. Le taux de natalité est ainsi estimé à 46 ‰ et à lui seul il explique déjà la forte croissance démographique depuis 1966. Il a eu pour conséquence une augmentation du nombre d'enfants par ménage et la croissance en pourcentage de la population des jeunes. Le nombre d'enfants par femme à la fin de sa vie féconde (vers cinquante ans) est ainsi de sept.

Forte *natalité* et gonflement de la part des jeunes entraîneront à leur tour une forte croissance de la population quand ces jeunes seront en âge de mariage. D'autres conséquences peuvent être envisagées notamment du point de vue de la scolarisation qui, malgré son développement lors de ces dernières années, arrive difficilement à prendre en charge des effectifs massifs. On peut craindre aussi un exode rural accusé et la continuation de la hausse du taux de chômage. Enfin, la forte natalité dans une population féminine peu alphabétisée entraîne un nombre élevé de décès chez les jeunes enfants. La méthode de Brass a aussi permis d'appréhender la *mortalité globale* (15,7 ‰) et *infantile* (121,7 ‰) ainsi que l'*espérance de vie* à la naissance (54 ans).

La mobilité de la population a longtemps été entravée par les difficultés de déplacement tenant à l'insularité, au caractère montagneux du relief, au manque de moyens de transport. L'émigration vers l'étranger, autrefois importante, tend à se tarir et on a assisté même à un reflux de Comoriens expatriés (1977).

Les *migrations intra et inter-îles* ont tendance à s'accroître et la part de la population de chaque île née dans une autre île ou à l'étranger augmente. La Grande Comore est le lieu de naissance de 50,8 % de la population totale et de 92,3 % de celle de la Grande Comore. Les natifs de la Grande Comore se retrouvent en grand nombre à Mohéli où ils forment 7,6 % de la population de l'île mais en faible nombre à Anjouan. Anjouan est le lieu de naissance de 39,9 % de la population totale (et de 95,9 % de celle de l'île) ; une partie des natifs d'Anjouan se retrouvent à Mohéli où ils forment 15 % de la population de cette dernière. Le troisième lieu de naissance par l'importance des effectifs est Madagascar où 3,8 % des Comoriens sont nés. Ces natifs de Madagascar représentent 4,8 % de la population de la Grande Comore, 2,8 % de celle d'Anjouan

et 2,6 % de celle de Mohéli. La population née à Mohéli arrive en quatrième position (3,8 %). 94,8 % des personnes nées à Mohéli y résident actuellement mais ne forment que 73,1 % du total de l'île. Les autres lieux de naissance sont peu importants : Mayotte représente 0,3 % et les autres lieux divers également 0,3 %.

A partir de ces *lieux de naissance*, on peut avoir une idée des mouvements migratoires. Anjouan est l'île où les personnes nées sur place ont la part la plus élevée (95,9 %) ; on retrouve beaucoup d'Anjouanais à Mohéli (15 % de la population de cette île), signe d'un courant migratoire d'Anjouan à Mohéli (vers la Grande Comore un tel courant existe mais est plus faible). La Grande Comore se compose de personnes nées sur place (92,3 %) mais a recueilli le plus grand nombre de réfugiés de Madagascar (4,7 % des Grands Comoriens sont nés à Madagascar) ; les autres lieux de naissance y sont peu représentés. La Grande Comore apparaît comme un lieu d'immigration dans des circonstances exceptionnelles (tout comme Anjouan d'ailleurs). A Mohéli, seulement 73,1 % de la population sont nés sur place. C'est une île d'immigration dont les deux sources principales sont les Anjouanais (15 % de la population de Mohéli) et les Grands Comoriens (7,6 %). Comme les immigrants sont plutôt des hommes, le rapport de masculinité y est de 107,5.

Du fait de l'urbanisation récente, un grand nombre d'urbains ne sont pas originaires de la ville qu'ils habitent. Ainsi, dans la capitale, 43,6 % des habitants sont nés hors de Moroni.

Depuis 1966, les déplacements de population qui se sont produits, permettent de voir les *zones d'attraction* et les *motifs* (mais les personnes de moins de quatorze ans ont été exclues de l'analyse). Au total, 13 612 personnes vivant en 1966 ont changé de lieu de résidence depuis quatorze ans, soit 7,4 % de la population (60 % d'hommes et 40 % de femmes). A Anjouan, la mobilité est faible ; elle est élevée, au contraire, à Mohéli. Elle est toujours plus forte chez les hommes que chez les femmes. Les migrants ont invoqué les motifs suivants : chercher refuge (29,2 % des migrants : cas des Comoriens rentrés de Majunga), rejoindre ou accompagner un membre de la famille, se marier, travailler enfin.

ACTIVITE ECONOMIQUE

Les personnes disponibles pour l'activité économique (âgées de douze ans et plus) sont au nombre de 99 463 (50,2 % de la population âgée de douze ans et plus). Ce sont là les actifs. On en dénombre 41 696 à Anjouan, 51 582 à la Grande Comore, 6 178 à

Mohéli. Parmi eux, on trouve 73,6 % d'hommes et 26,4 % de femmes. Le sexe féminin est ainsi sous-représenté mais il convient de se rappeler que la femme déclarée comme « ménagère » et de ce fait classée comme inactive, s'occupe en fait presque toujours de quelques cultures (pour la mentalité paysanne, cultiver la terre n'est pas une activité mais fait partie de la vie sociale quotidienne) ; or, 57 370 femmes ont été recensées comme ménagères. Rappelons en outre que les 24 110 élèves sont classés comme inactifs.

Le *taux d'activité* (rapport de la population active — même sans emploi — à la population globale) est donc de 29,7 % avec des disparités selon les îles et selon le milieu. Le plus faible est observé à la Grande Comore (28,2 %) et en milieu urbain (25,8 %). Il est plus fort chez le sexe masculin (43,8 %) que chez le sexe féminin (14,2 %) compte tenu de la réserve faite plus haut pour les ménagères. En fait, ces différences dans le taux d'activité sont dues à la plus ou moins grande participation des femmes à l'activité économique : 37,3 % de la population active est féminine à Mohéli contre 20,3 % à la Grande Comore. De même, dans l'ensemble, les rurales sont plus actives que les citadines. Les taux d'activité sont faibles chez les jeunes puis augmentent jusqu'à cinquante ans ; ils continuent à dépasser 60 % entre trente et soixante-dix ans puis diminuent dans les âges avancés. Cependant, même chez les plus âgés, on observe un taux d'activité assez élevé (50,4 % entre soixante-quinze et soixante-dix-neuf ans ; 42 % entre quatre-vingts et quatre-vingt-quatre ans, 35,6 % au-delà de quatre-vingt-cinq ans...). A tous les âges les taux masculins sont plus forts que les taux féminins ; ils dépassent 95 % chez les hommes entre trente et soixante ans tandis que le maximum chez les femmes se situe entre trente et cinquante-cinq ans, dépassant de peu les 30 %.

Le *taux de chômage* est de 13,3 %, plus élevé chez les hommes (14,2 %) que chez les femmes (10,8 %). De gros écarts sont constatés entre les îles : il est faible à Mohéli (4,7 %), plus élevé à la Grande Comore (11,2 %) et surtout à Anjouan (17,3 %). Par milieu, c'est en ville qu'on observe le taux le plus fort (19,3 %). Le chômage féminin reste à un taux plus faible que le chômage masculin. La part des femmes dans le total des chômeurs n'est importante que lorsque le taux de chômage est faible (Mohéli et, dans une moindre mesure, la Grande Comore ; en milieu rural aussi). En fait, le taux d'activité est plus élevé et le taux de chômage est plus faible quand l'agriculture domine (cas de Mohéli, du milieu rural et du sexe féminin).

Par rapport à 1966, le taux d'activité global des trois îles a diminué (1966 : 35,4 %) et le taux de chômage a augmenté (1966 : 7,1 %). Par île, la situation s'est un peu améliorée à Mohéli ; elle s'est dégradée ailleurs. Enfin, de 1966 à 1980, la population active des trois îles a augmenté de 24,1 % alors que la population totale augmentait de 57,9 %. En 1966, 100 actifs avaient à leur charge 183 inactifs ; ils en ont aujourd'hui 237.

Parmi les 99 463 actifs recensés, 69 014 ont déclaré une *profession* (le restant étant au chômage, à la recherche d'un premier emploi ou bien n'ayant pas spécifié leur profession). Parmi les dix professions les plus représentées, les exploitants agricoles viennent largement en tête (45 062 soit 65,3 % des actifs) ; ils sont suivis par les pêcheurs-chasseurs (3 904), les maçons-charpentiers-employés aux travaux de construction (2 859)... Le groupe des professions agricoles, pêche et chasse occupe donc 72 % des actifs ayant déclaré leur profession ; cette part est même supérieure chez le sexe féminin pour qui le choix de la profession est plus restreint à cause d'un niveau d'instruction plus faible.

La situation dans la profession montre que le groupe « personne à son compte » (46 856) regroupe les deux-tiers des déclarants. Ce groupe est composé essentiellement d'exploitants agricoles, de petits commerçants et d'artisans. Cela recoupe une tendance à l'individualisme, forte dans la société comorienne. Les « travailleurs familiaux » forment le troisième groupe par ordre d'importance (9 803) à égalité d'effectifs entre les sexes. Ils sont précédés par les salariés (14 808) beaucoup plus représentés chez les hommes que chez les femmes. Depuis 1966, le nombre de salariés a baissé (recul des entreprises coloniales) au profit des travailleurs à leur compte. Ces salariés (13 654 hommes et 1 154 femmes) perçoivent un salaire moyen de 23 100 francs comoriens à Anjouan, 25 300 francs à la Grande Comore et 18 400 francs à Mohéli soit une moyenne de 24 000 francs pour les trois îles. Les salaires féminins sont plus élevés que les salaires masculins (de 20,8 %) et les salaires urbains sont plus forts que les salaires ruraux (de 37 %). En supposant que les salaires non déclarés se répartissent à peu près de la même façon que les salaires déclarés, on aurait une masse salariale mensuelle d'environ 335 millions de francs comoriens.

Les *branches d'activité économiques* les plus représentées sont celles qui ont trait à l'agriculture et à la pêche. Elles regroupent plus de 53 000 personnes (dont plus de 38 000 hommes). Cette part élevée travaillant dans un secteur d'auto-subsistance est due au faible développement des autres secteurs de l'économie et reflète

le retard économique des Comores. Le second groupe par les effectifs (7 081 personnes) est celui des services dans lequel l'administration et les enseignants occupent la place prépondérante. Les autres groupes sont moins importants : 3 277 personnes dans le groupe bâtiment-travaux publics (exclusivement des hommes) ; 2 118 personnes dans le groupe transport-entrepôt et communications.

Enfin, le classement entre *secteurs primaire, secondaire et tertiaire* rend compte de l'inégal développement des îles et du retard économique général. La Grande Comore a une structure plus moderne avec relativement peu d'employés dans le secteur primaire (66,9 %) et davantage dans le secteur secondaire (13,4 %) et tertiaire (19,7 %) ; elle apparaît donc moins en retard que les deux autres îles dont les pourcentages respectifs sont de 83,2 %, 6,3 %, 10,5 % à Anjouan et 72,6 %, 16,6 % et 42,8 % à Mohéli.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La forte croissance de la population entre 1966 et 1980 a entraîné la prise de conscience des Autorités comoriennes de la nécessité de freiner le nombre de naissances. Certaines allusions apparaissent dans les discours officiels. Le projet « Santé de base » financé en partie par le FNUAP permet aux femmes qui le désirent, à partir de l'infrastructure médicale existante, un accès plus aisé aux produits contraceptifs. Comme dans toute l'Afrique, l'usage de la contraception atteint d'abord les femmes urbaines et éduquées. Mais comme quatre femmes sur cinq vivent en milieu rural et que le taux de scolarisation des filles entre six et quatorze ans n'est que de 34,5 %, il est à prévoir que la contraception n'aura que peu d'effets dans l'immédiat. La légère diminution du nombre d'enfants par femme qui pourrait avoir lieu, est compensé par la forte augmentation du nombre de femmes en âge d'être fécondées et du maintien, voire d'une hausse, de la natalité. Les perspectives élaborées pour l'horizon 1985 et l'horizon 1990 s'appuient donc sur l'hypothèse du maintien d'une fécondité au niveau actuel jusqu'en 1990.

La part des jeunes devrait augmenter jusqu'en 1985 puis diminuer au-delà de cette date malgré une augmentation de la natalité. La baisse de la part des adultes enregistrée depuis 1958 semble se terminer en 1980. Le nombre de jeunes de 1980 passant dans le groupe d'âge 15-59 ans fera augmenter la part de ce dernier groupe à partir de 1985. Par contre, la part des personnes âgées qui dimi-

nuait depuis 1958, devra se poursuivre quoique plus lentement. On peut aussi envisager que le taux de masculinité rattrapera puis dépassera quelque peu le taux féminin (diminution de l'émigration des hommes et même retours au pays ; naissances de garçons supérieures aux naissances de filles).

Du fait de la composition par âge de la population féminine, la proportion élevée de jeunes femmes en âge de procréer aura pour conséquence, si aucun effort sérieux de contraception n'est effectué, un taux de natalité qui dépassera 50 ‰ au début du siècle prochain. Entre temps, de 1981 à l'an 2000, plus de 455 000 bébés naîtront (dont plus de 74 000 mourront avant l'âge de cinq ans) ; il naîtra dont plus de Comoriens entre 1981 et 2000 qu'il n'en existe aujourd'hui ! Même si une forte campagne en faveur de la limitation des naissances avait lieu, le nombre de naissances n'en serait que peu diminué car la mentalité d'une population est lente à évoluer dans ce domaine. D'autre part, comme dans le même temps la mortalité diminuera légèrement, on aura un peu plus de femmes en âge de procréer et donc plus de naissances mais surtout, si les efforts se portent sur la santé des nouveaux-nés et sur l'éducation des femmes, un plus grand nombre de bébés qui survivront.

L'évolution de la mortalité dépendra de plusieurs facteurs, en particulier l'amélioration de l'infrastructure sanitaire, le développement des transports entre villages et centres médicaux, l'accouchement des femmes en maternité, l'éducation des mères... Une baisse sensible de la mortalité proviendra des efforts de protection infantile ce qui aura pour conséquence une croissance un peu plus forte de la population et une part plus importante des jeunes. Compte tenu de cet ensemble de conditions, le taux de mortalité devrait se maintenir aux alentours de 15 ou 16 ‰.

Le taux de croissance urbain, bien que légèrement supérieur à la moyenne nationale, restera relativement modéré. En 1985, trois nouvelles localités devraient répondre au critère urbain : Moya, Adda-Daoueni et Onsodjou (toutes les trois dans le sud d'Anjouan) ; en 1990, Mbeni (Grande Comore) serait aussi incluse dans le milieu urbain. Le développement des villes se fera aux dépens des villages limitrophes. Dans le cas de Moroni, le plan de développement urbain comporte Itsandra, Mdé et Iconi. Mutsamudu englobera Minontsy, Choué, Sansani et Pasé. La population urbaine serait donc de 107 000 habitants en 1985 et de 131 000 habitants en 1990.

Les effectifs des jeunes scolarisables entre six et quatorze ans devraient passer à 105 000 en 1985 et à 113 000 en 1990. Le taux

de scolarisation devrait se situer entre 40 et 45 % en 1985 (soit de 62 à 68 000 élèves) et entre 45 et 50 % en 1990 (de 74 à 82 000 élèves), cela à condition que le nombre d'écoles et d'enseignants soit suffisant pour précéder la croissance démographique.

La population active s'élèverait à 117 000 personnes en 1985 (taux d'activité de 29,6 %) et à 140 000 en 1990 (30,1 %). En supposant un taux de chômage constant, il y aurait 15 600 chômeurs en 1985 et 18 600 en 1990 mais si le taux de chômage suit l'évolution de la période 1966-1980, les chiffres seraient respectivement de 18 000 et 24 000.

La croissance élevée de la population va se poursuivre bien au-delà de l'an 2000 et risque même de s'amplifier. Pour 1985 et 1990, on peut estimer la population globale des trois îles respectivement à 395 410 et 466 277 personnes. Vers l'an 2000 c'est donc 750 000 personnes (avec Mayotte) que comptera l'archipel. Cette forte croissance maintiendra un pourcentage élevé de jeunes et la part des hommes aura tendance à s'accroître. L'évolution différente des îles aura pour conséquence une modification de la répartition démographique au profit de Mohéli et d'Anjouan.

A long terme, la situation des Comores paraît préoccupante. Le freinage de la population est un phénomène très lent et difficile à obtenir surtout lorsque les conditions sont défavorables (analphabétisme des femmes). La croissance risque de s'accroître progressivement jusqu'à la fin du siècle du fait de la lente baisse de la mortalité, de l'augmentation de la natalité et de l'arrivée d'un grand nombre de jeunes à l'âge du mariage. Sur sa lancée (doublement de la population en vingt-trois ans), la population de l'archipel serait de 3 200 000 à 3 500 000 en l'an 2050 et peut-être même de quatre millions si le taux de croissance passait à 3,4 % par an à partir de l'an 2000. La densité moyenne des quatre îles serait alors de 1 500 à 3 000 habitants par kilomètre carré cultivé (et certainement plus dans la mesure où une partie des terres deviendraient terrains bâtis). Comme il est physiquement impossible à l'archipel de supporter une telle charge, la population sera obligatoirement limitée. Cette limitation aura lieu soit volontairement par la limitation des naissances (emploi de la contraception), soit involontairement par augmentation de la mortalité (famines, maladies, dégradation des conditions de vie liée au surpeuplement...), soit encore par les deux à la fois. Le rapport qui accompagne le recensement se termine par un cri d'alarme très grave et préconise la mise en place immédiate des conditions d'une planification familiale étendue.

G. DONQUE